

**DONATION ENTRE ÉPOUX**

**LISTE DES PIÈCES À FOURNIR**

- Extrait de l'acte de naissance datant de moins de 3 mois pour chacun des futurs époux ;
- Extrait de l'acte de mariage de moins de 3 mois ;
- Copie du contrat de mariage éventuel ;
- Copie recto-verso de la pièce d'identité de chacun des époux ;
- Justificatif de domicile (facture d'électricité, téléphone ...) ;
- Questionnaire d'état-civil dûment complété ;
- Prévoir un virement bancaire de provision sur frais de 350 €.

Si l'un des époux est de nationalité étrangère (fournir l'original des documents suivants) :

- Copie intégrale de l'acte de naissance en langue d'origine et sa traduction en français par un traducteur assermenté ;
- Si le mariage a été célébré à l'étranger et non transcrit : copie intégrale de l'acte de mariage dans sa langue d'origine et sa traduction en français par un traducteur assermenté.